



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2026-90003

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **9 février 2026**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2026-90003**.

Cette demande, déposée par le propriétaire du lot 5 082 682, situé au 418, chemin de Wexford, dans la zone RU-60, vise une opération cadastrale créant un lot avec une superficie et une largeur avant dérogatoire. Le tableau 2 de l'article 5.1 du *Règlement de lotissement* (602-18) prescrit que la superficie minimale d'un lot non desservi situé à l'extérieur du périmètre urbain est de 4 000 mètres carrés et que sa largeur avant minimale est de 50 mètres. Les éléments dérogatoires sont donc :

- La superficie de 3 209,98 mètres carrés du lot projeté ;
- La largeur avant de 36,6 mètres du lot projeté.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 9 février 2026 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 23^E JOUR DE JANVIER 2026

Greffière,
Mélanie Poirier